

COMMUNE D'ATTALENS

Rapport de législature 2021–2026



Image générée par IA ChatGPT

Introduction

Au début de la législature 2021–2026, le Conseil communal a défini un programme de législature constituant le cadre stratégique de son action politique et administrative. Présenté au Conseil général, ce programme visait à répondre de manière structurée aux enjeux territoriaux, démographiques et sociétaux auxquels la commune était confrontée.

Le présent rapport rend compte, de manière détaillée et exhaustive, de la mise en œuvre de ces orientations. Il met en évidence les objectifs fixés en début de législature, les réalisations concrètes qui en ont découlé ainsi que les perspectives qui s'inscrivent dans la continuité de l'action communale. Il témoigne du travail coordonné du Conseil communal, du personnel communal et des instances législatives, au service du développement harmonieux de la commune.

Orientations stratégiques

Le Conseil communal a inscrit son action dans une orientation générale intitulée « Nature & Proximité ». Dès le début de la législature, il s'est donné pour objectif de préserver et valoriser le cadre naturel du village tout en garantissant une gouvernance de proximité, accessible et attentive aux besoins de la population.

Dans cette optique, il a également fixé comme objectif de concilier développement territorial, qualité de vie et cohésion sociale, en intégrant les spécificités locales dans l'ensemble des décisions. Une attention particulière a été portée à la mise en place d'une gestion durable et cohérente du territoire, notamment par le recours à des matériaux indigènes et par une utilisation raisonnée des ressources.

Ces principes ont guidé l'ensemble des politiques communales et ont permis d'intégrer progressivement les enjeux environnementaux dans les projets réalisés.

Axes stratégiques

Au début de la législature, le Conseil communal a défini cinq axes stratégiques destinés à structurer son action. Il s'agissait de :

- Renforcer les collaborations intercommunales et les partenariats
- Développer des infrastructures adaptées et accessibles
- Valoriser le patrimoine communal et la vie villageoise
- Mettre en œuvre une mobilité intégrée
- Renforcer les liens intergénérationnels.

Ces axes ont constitué le fil conducteur de l'action communale et ont permis d'assurer une cohérence globale dans la conduite des projets.



Professionnalisation de l'ACV

Dès 2021, le Conseil communal s'est fixé pour objectif de participer activement à la professionnalisation de l'Association des Communes de la Veveyse, afin de renforcer la coordination régionale et de mieux répondre aux enjeux transversaux.

Dans ce cadre, il visait également à promouvoir un équilibre entre les besoins de la commune d'Attalens et ceux du district, notamment dans des domaines tels que la culture, le sport, l'enfance, la jeunesse, la mobilité, le tourisme, la promotion économique et les politiques sociales, ainsi qu'à renforcer les échanges entre communes.

Cet engagement s'est traduit par une participation active aux commissions de l'ACV, par la contribution à l'engagement d'un chef de projet en gestion territoriale pour la Veveyse, ainsi que par la mise en place d'actions en faveur des seniors, notamment par un mandat confié à Pro Senectute.

Par ailleurs, une chargée de projet dédiée à l'enfance a été engagée, permettant de structurer les politiques en faveur des familles et de renforcer la coordination à l'échelle régionale.

Ces démarches ont permis d'améliorer l'articulation entre les politiques communales et les dynamiques du district. Le Conseil communal entend poursuivre cet engagement et renforcer encore la coordination intercommunale.

Collaboration avec les communes de la Basse-Veveyse

Au début de la législature, le Conseil communal s'est donné pour objectif de renforcer la collaboration avec les communes de la Basse-Veveyse, en vue d'un rapprochement administratif et politique.

Cette volonté s'est concrétisée par une collaboration étroite avec la commune de Granges dans le domaine technique, en particulier dans le traitement des dossiers de constructions.

Le Conseil communal s'est également impliqué activement dans l'étude de faisabilité d'une fusion à neuf communes, en veillant à défendre les intérêts d'Attalens tout en mettant en avant ses atouts, notamment sa solidité financière et ses actions en matière de cohésion sociale.

Les échanges d'informations entre les communes et les représentants régionaux ont été renforcés, contribuant à une meilleure coordination. Le Conseil communal entend poursuivre cette dynamique et rester activement engagé dans les réflexions intercommunales.

Agglorivelac

Dès le début de la législature, le Conseil communal s'est fixé pour objectif de renforcer la coopération avec les communes de la Riviera dans le cadre du projet d'agglomération Rivelac.

Cette orientation s'est traduite par une participation proactive au projet d'agglomération de cinquième génération, permettant d'intégrer plusieurs projets communaux dans un cadre reconnu au niveau fédéral.

Cette participation a permis de positionner la commune dans une dynamique régionale structurante et de bénéficier de perspectives de financement.

Dans la continuité, le Conseil communal entend s'impliquer dans le lancement du projet d'agglomération de sixième génération, dont la phase opérationnelle débutera en 2026.



Plan Directeur Régional (PDR)

Au début de la législature, le Conseil communal s'est fixé pour objectif de participer à la finalisation et à la mise en application du Plan Directeur Régional.

Ce document est entré en force durant la période et constitue désormais un cadre structurant pour le développement cohérent du district.

Les orientations du PDR ont été intégrées dans les réflexions communales et guideront les projets futurs. Le Conseil communal entend poursuivre la mise en œuvre des mesures prévues et approfondir certains domaines nécessitant des analyses complémentaires.

Plan d'Aménagement Local (PAL)

Le Conseil communal avait pour objectif de définir les intentions communales en matière d'aménagement du territoire et de les formaliser dans une actualisation du Plan d'Aménagement Local.

Ce travail a été mené à terme avec la finalisation du PAL et sa transmission au Canton. Le Règlement Communal d'Urbanisme a été élaboré et intégré. Un inventaire des boisements hors forêt situés en zone à bâtir a été réalisé, permettant d'identifier et de protéger les éléments arborés significatifs.

Le Conseil communal entend désormais mettre en œuvre ces orientations et étendre progressivement les mesures de protection, notamment sur les propriétés privées.

Gestion durable des espaces verts

Le Conseil communal s'était donné pour objectif de développer un concept d'aménagement et de gestion durable des espaces verts.

Cet objectif s'est traduit par la mise en place d'une gestion différenciée, avec le maintien de zones récréatives tondues et le développement de prairies fleuries favorisant la biodiversité.

Des habitats pour la faune ont été créés et des mesures d'adaptation climatique ont été intégrées, notamment pour améliorer la régulation thermique et la gestion des eaux.

Le Conseil communal entend valoriser ces pratiques et encourager leur diffusion auprès de la population.

Chemins pédestres et pistes cyclables

Dès 2021, le Conseil communal s'est fixé pour objectif de développer les infrastructures de mobilité douce.

Un cheminement pédestre est en voie d'achèvement et des projets de pistes cyclables ont été planifiés.

Le Conseil communal entend maintenir la qualité de ces infrastructures et accompagner leur développement.



Masterplan communal

Le Conseil communal s'était fixé pour objectif de finaliser un Masterplan visant à valoriser les biens en propriété communale.

Ce travail a été réalisé, permettant de redéfinir les priorités d'investissement et d'intégrer les besoins des utilisateurs actuels et futurs.

Dans la continuité, le Conseil communal a également identifié la nécessité de développer une politique du logement afin de répondre aux besoins des jeunes et des seniors, notamment par la mise en place de partenariats public-privé.

Développement de projets communaux

Le Conseil communal avait pour objectif de développer, de manière progressive, des projets répondant aux besoins de la population, en accordant une priorité aux services, aux logements adaptés et aux espaces destinés à la vie associative.

Cet objectif s'est concrétisé par le lancement du projet « Cœur du village », désormais prêt à entrer en phase de construction, par l'acquisition du bâtiment Artisans 20 et par la valorisation du site de Reraise 10.

Ces projets ont permis de renforcer le patrimoine communal et de préparer le développement futur de la commune. Le Conseil communal entend poursuivre cette dynamique en développant des infrastructures durables et intergénérationnelles.



Transports publics

Le Conseil communal s'était fixé pour objectif de développer l'offre en transports publics.

Cette orientation s'est traduite par une augmentation sensible de l'offre et par le projet de nouvel arrêt de bus à Montessinge.

Une nouvelle ligne de transport reliant Attalens à Châtel-Saint-Denis est envisagée, avec une desserte élargie à plusieurs localités et une intégration partielle des transports scolaires.

Le Conseil communal entend veiller au maintien et à la qualité de l'offre existante.

Mobilité multimodale

Le Conseil communal avait pour objectif de favoriser la mobilité multimodale et d'encourager la mobilité douce.

Cet objectif s'est concrétisé par la mise à disposition d'un véhicule Mobility et par l'introduction de vélos en libre-service Pick-e-Bike.

Le Conseil communal entend maintenir et développer ces dispositifs.



Cohésion sociale et échanges intergénérationnels

Dès le début de la législature, le Conseil communal s'est fixé pour objectif de renforcer les échanges entre les générations et de structurer les politiques de cohésion sociale.

Cet objectif s'est concrétisé par la création d'une commission de cohésion sociale chargée du suivi des politiques en faveur des seniors et de la jeunesse, ainsi que de la promotion de la culture, du sport et du vivre-ensemble.

Plusieurs projets ont été réalisés, notamment la création d'un jardin intergénérationnel et l'obtention du label « Commune en santé », favorisant le développement d'actions d'animation et de prévention.

L'accueil des nouveaux citoyens a été organisé sous différentes formes et des efforts ont été entrepris pour renforcer l'implication des jeunes.

Le Conseil communal entend maintenir cette dynamique et poursuivre les échanges avec les acteurs locaux.

Prestations pour l'enfance

Le Conseil communal avait pour objectif de valoriser et de développer les prestations en faveur de l'enfance.

Cet objectif s'est traduit par l'augmentation de la capacité de la crèche et par le doublement des effectifs de l'accueil extrascolaire. Le projet « Cœur du village » permettra de renforcer ces prestations dans des infrastructures adaptées.

Le Conseil communal entend poursuivre le développement de ces prestations, renforcer les collaborations régionales et mettre en place une restauration collective répondant à des standards de qualité.

Politique de la jeunesse

Le Conseil communal s'était donné pour objectif de garantir des espaces et des prestations adaptés aux jeunes.

Cet objectif s'est concrétisé par le maintien du travail social de rue, par l'organisation d'activités spécifiques et par l'acquisition d'un bâtiment destiné à accueillir un espace jeunesse. Des rencontres avec les jeunes ont été organisées afin de mieux comprendre leurs besoins.

Le Conseil communal entend poursuivre ces actions et renforcer la prévention.

Politique des seniors

Le Conseil communal avait pour objectif de définir et de mettre en œuvre une politique en faveur des seniors.

Cet objectif s'est concrétisé par la mise en place du concept « Senior+ », par la participation au programme « Vieillir en Veveyse » et par l'organisation d'échanges avec les seniors. Une étude sur la mobilité des seniors a été lancée afin d'identifier les besoins spécifiques.

Le Conseil communal entend développer de nouvelles prestations, notamment une conciergerie sociale, et adapter les infrastructures aux besoins des seniors.

Conclusion

Le présent rapport met en évidence l'ampleur, la diversité et la cohérence des actions menées durant la législature 2021–2026.

Les projets réalisés ont permis de renforcer les infrastructures, d'améliorer les prestations à la population, de structurer les politiques sociales et de développer les collaborations à l'échelle régionale.

Le Conseil communal tire un bilan très positif de la période écoulée. La situation financière est saine. Le capital propre et les prévisions budgétaires permettent d'envisager l'avenir avec confiance, dans une logique de continuité et d'adaptation aux enjeux futurs.

Il adresse ses remerciements à l'ensemble des personnes ayant contribué à ces réalisations. En particulier aux précédents membres du Conseil communal, MM. Guillaume Savoy et Philippe Alibert, Mme Françoise Jolivet, ainsi qu'au personnel communal et au Conseil général.



André Blunsch, Aurélien Espinasse, Rahel Preisig, Cédric Perroud, Eliot Savoy, Laurent Menoud, Pierre-Alain Perroud

Attalens, avril 2026